

Nettoyage et désinfection dans les centres de garde d'enfants



Nettoyage :

L'élimination physique de la saleté et des matières organiques visibles sur les objets à l'aide de détergent, d'eau chaude et de friction. Le processus de nettoyage nécessite de rincer les surfaces à l'eau claire pour éliminer le film de détergent. Ce processus permet d'éliminer physiquement les micro-organismes (germes) des surfaces, mais ne tue pas ceux qui peuvent subsister.

Le nettoyage est une première étape importante dans l'élimination des micro-organismes pathogènes de l'environnement du centre de garde. Si les surfaces ne sont pas « propres », la saleté et les matières organiques persistantes peuvent recouvrir et protéger les germes et rendre inefficaces les processus de désinfection thermique ou chimique ultérieurs..

Désinfection :

Un processus qui détruit (tue) la plupart des micro-organismes pathogènes présents sur des objets ou des surfaces à l'aide de solutions chimiques. Les désinfectants chimiques sont regroupés en différents niveaux de désinfection, en fonction de leur utilisation.

Niveau de dilution de l'eau de Javel	Niveau inférieur	Niveau supérieur
Exposition au sang ou à un liquide corporel	Non	Qui
Concentration	200 ppm	5000 ppm
Recettes* :		
1 L de solution	5 mL (1 c. à thé) d'eau de Javel / 1 L d'eau	10 mL d'eau de Javel / 90 mL d'eau
1 gal de solution	½ oz d'eau de Javel / 1 gal d'eau	15 oz d'eau de Javel / 1 gal d'eau
Temps de contact	1 minute	10 minutes

*À base d'hypochlorite de sodium à 5,25 %. Consultez le [Calculateur de dilution du chlore](#) en ligne de Santé publique Ontario pour préparer d'autres volumes de solutions d'eau de Javel ou si vous utilisez une autre concentration d'hypochlorite de sodium que 5,25 %.

N'oubliez pas : préparez chaque jour une nouvelle solution d'eau de Javel et utilisez des bandelettes réactives pour vérifier la concentration de chlore.

Les solutions chimiques doivent être utilisées conformément aux instructions du fabricant figurant sur l'étiquette du produit.

Renseignements devant figurer sur les étiquettes des produits désinfectants commerciaux :

- Les produits chimiques approuvés pour être utilisés comme « désinfectants » au Canada doivent avoir un numéro d'identification de médicament (DIN)
- Nom du produit
- Nom et adresse du fabricant
- Liste des ingrédients actifs
- Utilisation prévue (p. ex. éviers, toilettes, surfaces en contact avec les aliments*)
*Le cas échéant, les produits doivent indiquer qu'ils sont destinés à être utilisés sur des « surfaces en contact avec les aliments » ou qu'ils peuvent l'être.
- Vérification des dates de péremption
- Mode d'emploi :
 - ✓ Instructions pour une dilution et une application adéquates
 - ✓ Temps de contact nécessaire (c.-à-d. le temps nécessaire pour obtenir une désinfection), généralement 10 minutes pour une désinfection de niveau supérieur
 - ✓ Exigences pour le nettoyage avant la désinfection
 - ✓ Exigences pour le rinçage (p. ex. des surfaces en contact avec les aliments, « rincer à l'eau potable »)
 - ✓ Déclaration relative à la stabilité du produit une fois dilué (p. ex. « préparer une nouvelle solution pour chaque utilisation »)
 - ✓ Instructions pour l'élimination des produits de nettoyage et des déchets
- Mises en garde(exemples)
 - ✓ Tenir hors de la portée des enfants
 - ✓ Utiliser dans un endroit ventilé
 - ✓ Éviter le contact avec la peau ou les yeux

Votre inspecteur de la santé publique peut vous aider à interpréter les étiquettes des produits.

Toutefois, pour plus de précisions concernant les applications appropriées, les dilutions, etc., communiquez avec le fabricant du produit chimique et demandez-lui des instructions spécifiques par écrit.

N'oubliez pas : il n'existe aucun désinfectant chimique qui convienne à tous les usages! Pour vous assurer de la bonne concentration des désinfectants et produits chimiques dilués, testez la solution à l'aide d'une bandelette réactive appropriée!

Références: Ligne directrice – Désinfectants assimilés aux drogues, Direction générale des produits de santé et des aliments, Santé Canada, 2014.
Pratiques exemplaires de nettoyage de l'environnement en vue de la prévention et du contrôle des infections dans tous les milieux de soins de santé, Comité consultatif provincial des maladies infectieuses, Santé publique Ontario, mai 2012.
Règl. de l'Ont. 562 Food Premises, du R.R.O. de 1990 modifié en vertu de la Loi sur la protection et la promotion de la santé, L.R.O. 1990, chap. H.7.



Ligne Connexion santé de Durham
905-668-2020 ou 1-800-841-2729
Composez le 311 (dans les limites régionales)
durham.ca/childcare

